



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 13 décembre 2022

**Délibération CA – 2022-12-13-07**

Relative à la sortie de biens de l'inventaire comptable

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu le recueil des normes comptables des établissements publics*

*Vu l'instruction comptable commune du 22 décembre 2021*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 décembre 2022*

- **Point de l'ordre du jour**

7 – Sorties d'actif

- **Article 1** : Après exposé de l'agent comptable, le Conseil d'Administration adopte les sorties d'actif présentées en annexe

Nombre de membres participant à la délibération : 14  
Abstentions : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Fait à Limoges le 13 décembre 2022

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi